

FICHE DE (PRÉ)-INSCRIPTION 2018 UIEN - LANGUAGE SUMMER SCHOOL

ÉTAT-CIVIL

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom : Prénom :

Date de naissance : Nationalité :

Adresse permanente :

Code Postal : Ville : Pays :

Téléphone : Email :

Personne à contacter en cas d'urgence

Téléphone..... Email.....

NIVEAU DE LANGUE

débutant A0 débutant A1 débutant A2 intermédiaire B1 intermédiaire B2 avancé C1

CHOIX DU PARTICIPANT

Cours de Français Cours d'anglais Cours d'espagnol Cours d'italien Cours de russe
52H ou 75H

Stage Pédagogique pour enseignants de FLE

Juin (du 11 au 29 – Journée d'admission le 7 juin)
 Juillet (du 9 au 27 – Journée d'admission le 5 juillet)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Comment avez-vous obtenu des informations sur les cours de l'Université Internationale d'été ?

Votre université Internet Autre : Déjà étudiant

Si vous êtes étudiant

Dans quelle université étudiez-vous ?

Quel diplôme préparez-vous ?

Si vous êtes professionnel

Dans quel secteur d'activité travaillez-vous ?

PIÈCES A JOINDRE A LA FICHE DE PRÉ-INSCRIPTION

- 2 photos d'identité
- Photocopie d'une pièce d'identité
- Photocopie de l'assurance maladie
- Paiement

« J'ai lu, compris et j'accepte les conditions Générales reproduites ci-contre »

Date : Signature

Conditions Générales

Il est recommandé de bien lire ces conditions car votre inscription au programme implique l'acceptation intégrale des conditions générales.

Visa

Si vous êtes ressortissant de l'Union Européenne vous êtes dispensé de visa.

Si vous n'êtes pas ressortissant de l'Union Européenne :

- pour un séjour en France de 3 mois maximum, et sauf convention particulière entre la France et votre pays, vous devez demander un visa touristique auprès du Consulat de France dans votre pays.

- pour un séjour en France supérieur à 3 mois, vous devez demander un visa long séjour étudiant, donnant droit à la carte de séjour, auprès du Consulat de France de votre pays.

L'interruption du suivi des cours engendre la suspension immédiate de tous les droits de séjour.

L'ambassade française ou le consulat demandera une attestation de pré-inscription ou d'inscription de la part de l'institution d'accueil, pour accorder le visa.

L'Université Internationale d'Été de Nice délivre les attestations nécessaires pour l'obtention du visa, mais n'est pas habilitée à intervenir dans la procédure de délivrance des visas.

Admission

Age minimum : 18 ans

Vous devez compléter et renvoyer la fiche de pré-inscription avec deux photos d'identité ainsi qu'une photocopie des documents demandés (passeport et carte d'assurance maladie en cours de validité, ainsi qu'un justificatif du paiement).

Les étudiants inscrits ou pré-inscrits à l'Université Nice Sophia Antipolis (UNS) doivent aussi inclure la copie de leur carte d'étudiant.

Mode de paiement

Tout paiement doit être effectué en euro et libellé à l'ordre de « M. l'Agent Comptable de l'UNS », et doit comprendre/inclure les frais bancaires éventuels.

Quel que soit le moyen de paiement choisi, assurez-vous que la référence **949 / UIEN / NOM & Prénom de l'étudiant**.

Le paiement peut être effectué par :

- Chèque bancaire français ou international en euros €
- Mandat cash ou international
- Virement bancaire

NOTA BENE : il est impératif de nous adresser une copie de l'ordre de virement par e-mail, sinon votre réservation sera annulée.

Les droits d'inscription doivent être réglés en totalité avant le début des cours.

Annulation des cours

La direction se réserve le droit de supprimer certains cours et ateliers en fonction du nombre d'inscrits. Dans ce cas, une offre alternative sera proposée. En aucun cas, ces modifications ne conduiront à une réduction des droits d'inscription.

CONDITIONS D'ANNULATION

La direction se réserve le droit de supprimer certains cours et ateliers en fonction du nombre d'inscrits. Dans ce cas, une offre

INSCRIPTIONS	> 30 jours	≤ 30 jours	début des cours
Règle 1	Règle 2	Règle 3	

alternative sera proposée. En aucun cas, ces modifications ne conduiront à une réduction des droits d'inscription.

► **Règle 1** : si la demande de remboursement est effectuée dans un délai supérieur à 30 jours avant le début des cours : L'UIEN remboursera la différence entre l'acompte de pré-inscription et les sommes éventuelles déjà versées au-delà. La pré-inscription (acompte) ou la totalité des droits demandés restant acquis à l'UIEN dans tous les cas.

► **Règle 2** : si la demande de remboursement est effectuée dans un délai inférieur ou égal à 30 jours avant le début des cours : Tout désistement de votre part ne donnera lieu à aucun remboursement, sauf en cas de force majeure attestée par un document officiel accompagné de sa traduction en français (refus de visa, décès d'un parent : père, mère). Le remboursement sera effectué selon la règle 1.

IMPORTANT : En cas de force majeure justifiée, si vous êtes pré-inscrit à une session en juin suivie d'une session en juillet, il vous est possible de demander, au plus tard 15 jours avant le début initial des cours, un report de la pré-inscription pour la session du mois suivant. Cette demande doit être faite accompagnée d'un justificatif.

► **Règle 3** : si la demande de remboursement a lieu au jour ou après le début des cours : Tout désistement de votre part, quelle qu'en soit la raison, au jour ou après le début des cours ne donnera lieu à aucun remboursement.

► **Règle 4** : si la demande de remboursement concerne un cours (ou une épreuve) annulé, à l'initiative de l'UIEN, ou ajourné et non reporté, différé ou réparti dans un autre groupe durant la même période : Dans le mois qui suit l'annonce, à la demande expresse de l'étudiant, le remboursement sera intégral.

Tout dossier de remboursement sera instruit par notre administration comptable et financière, et le remboursement effectué dans les meilleurs délais après la notification d'annulation à notre bureau.

DATES LIMITES POUR ANNULATION/REMBOURSEMENT SELON LES RÈGLES 1 ET 2

- < le 7 mai minuit, pour la session de juin,
- < le 8 juin minuit, pour la session de juillet.

Jours fériés

Les cours n'ont pas lieu les jours fériés, en l'occurrence le 14 juillet.

Assurance

- Vous devez souscrire une assurance individuelle couvrant l'ensemble des risques de votre voyage et de votre séjour (maladies, accidents, vols). Une preuve de votre couverture d'assurance devra être envoyée avec le dossier d'inscription.

- Si vous êtes ressortissant de l'Union Européenne, demandez votre carte CEAM* auprès de votre compagnie d'assurances pour les soins médicaux.

* CEAM = Carte Européenne d'Assurance Maladie (pour en savoir + > <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F213.xhtml>).

L'UIEN n'est en rien responsable en cas de maladie, d'accident, de vol, etc.

Règlement intérieur de l'université

Dès votre arrivée, vous devrez vous conformer au règlement intérieur de l'UIEN. Si votre comportement est de nature à nuire au bon déroulement du stage, vous pourrez être immédiatement exclu, sans préavis ni remboursement des frais de cours et de séjour.

NOTA BENE : En cas de litige, seul le tribunal administratif de Nice sera compétent.

« J'ai lu, compris et j'accepte les conditions Générales reproduites ci-dessus »

Date :

Signature de l'étudiant :